

**CONTACT AUTORITE ORGANISATRICE DE LA MOBILITE (AOM) :**

Terre de Provence Agglomération :

- Adresse : Pôle Aménagement du territoire,  
Service transport,  
Chemin Notre Dame, BP1,  
13630 Eyragues
- Tel standard : 04 32 61 96 30
- Mail : [transports-scolaires@terredeprovence-agglo.com](mailto:transports-scolaires@terredeprovence-agglo.com)
- Interlocuteurs :
  - Responsable service transport : Audrey MONCEAU
  - Agent de médiation transport: Karim El HERMAK
  - Agent saisonnier juillet-aout-septembre : Clara BOUCHET
  - Secrétariat du pôle aménagement : Laureen NICOLAS

**INSCRIPTION POUR L'USAGER VIA INTERNET :**

Ouverture du site d'inscription à partir du 9 juillet 2018 :

- <https://www.transports-scolaires.ampmetropole.fr>

**DOSSIER « PAPIER » D'INSCRIPTION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES DISPONIBLE :**

- En mairie
- En téléchargement sur le site internet [www.terredeprovence-agglo.com](http://www.terredeprovence-agglo.com) (rubrique se déplacer)

**INFORMATION :**

- Le pilote : [www.lepilote.com](http://www.lepilote.com);
- NUMERO INDIGO pour les usagers : 0800 710 588 (gratuit)
- Terre de Provence Agglomération : [www.terredeprovence-agglo.com](http://www.terredeprovence-agglo.com) (rubrique se déplacer)

**RECAPITULATIF DES DESSERTES DES DIFFERENTES LIGNES SCOLAIRES DE COMPETENCE TERRE DE PROVENCE :**

- **C129B** : Collège Mont Sauvy à Orgon
- **C176** : Collège Simone Veil (Roquecoquille) à Chateaurenard
- **C210** : Collège privé St Joseph à Chateaurenard
- **C237** : Collège Simone Veil à Chateaurenard
- **C457** : Collège Françoise Dolto à Saint Andiol et collège Mont Sauvy à Orgon (SEGPA)
- **C501** : Collège privé Alpilles-Durance à Rognonas
- **C510** : Collège Simone Veil (Roquecoquille) et les écoles Pic Chabaud et Gabriel Péri à Châteaurenard
- **C609A** : Collège Françoise Dolto à Saint Andiol

**NB : bien vérifier au préalable que l'élève est domicilié sur la commune et souhaite se rendre sur un établissement situé sur le territoire de Terre de Provence (dans le cas contraire, il s'agit d'une demande de transport auprès de la Région).**

Pièces à fournir :

- la fiche d'inscription
- 1 photo d'identité agrafée en haut à gauche de la fiche d'inscription (seulement pour les nouveaux dossiers),
- Le règlement des frais d'inscriptions (encaissé par la commune)

La commune vérifie auprès de la famille (ou sur « Gestionn@ire » le cas échéant) si l'élève était déjà inscrit au transport durant l'année 2017/2018. Si tel est le cas, la commune (si elle a accès à « Gestionn@ire - Pegase ») indique le numéro d'identifiant sur la fiche d'inscription et vérifie que le numéro de carte a bien été renseigné sur la fiche d'inscription.

La commune vérifie avec la famille que les informations relatives à l'élève, au représentant légal et à l'établissement scolaire ont été complétées et que la demande a bien été datée et signée.

La commune complète le type de transport demandé à partir de la liste ci-joint des services et des points d'arrêt disponibles sur la commune ou à partir du site Le Pilote [www.lepilote.com](http://www.lepilote.com).

La commune doit indiquer sur la fiche d'inscription :

- le nom de la commune d'habitation,
- le nom de la commune de départ le matin
- le nom et le numéro du point d'arrêt de départ le matin,
- les numéros des lignes empruntées par l'élève,
- La correspondance éventuelle (nom de la commune, puis nom et numéro du point d'arrêt où se situe la correspondance),
- le nom de la commune d'arrivée.

Exemple :

Commune d'habitation : **Noves**

Commune de départ : **Noves**  
N° et nom du point d'arrêt de montée : **11775 place Jean Jaures**

Commune de correspondance : **aucune, trajet direct**  
N° et nom du point d'arrêt de montée :

Commune d'arrivée (de l'établissement) : **Chateaufort**

